

Déclaration UE de Conformité

Harnais antichute Prolight HAR001-HAR002-HAR003

Déclare que les EPI décrits ci-après

Harnais antichute Prolight HAR001-HAR002-HAR003

Sont conformes à la législation d'harmonisation de l'Union :

Règlement UE 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux Equipements de Protection Individuelle
Norme harmonisée EN361:2002 Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Harnais d'antichute

L'organisme notifié :

APAVE SUDEUROPE, CE0082
8, rue Jean-Jacques Vernazza – ZAC Saumaty-Séon – BP 193
13322 Marseille Cedex, France

A effectué l'examen UE de type et a établi l'attestation d'examen UE de type :

N° 0082/1084/160/07/21/0460

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (Module D) sous la surveillance de l'organisme notifié :

APAVE SUDEUROPE, CE0082
8, rue Jean-Jacques Vernazza – ZAC Saumaty-Séon – BP 193
13322 Marseille Cedex, France

Fait à Bascharage, le 29 Juillet 2021

Rémi Timmermans
Responsable commercial

FALLPROTEC sa
43-45, ZA Op Zaemer
L-4959 Bascharage
Tél. +352/26 55 09 30
Fax. +352/26 55 09 30 55

